

**Rapport des vérificateurs
de l'Association Un panier pour Noël
sur les comptes du 5^{ème} exercice social
clôturés au 29 février 2012
à l'attention de l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de vérificateurs statutaires de votre association, nous avons vérifié, conformément à la loi suisse et aux statuts, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) présentés par la direction de l'Association **Un Panier pour Noël**, pour le cinquième exercice social clôturé au **29 février 2012**.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous confirmons que les fonds récoltés par les bénévoles, les parrainages et dons ont été entièrement utilisés pour la réalisation de **400 paniers à CHF 20.00 pour le Noël 2011 ainsi que pour des achats destinés aux coups de pouce** et non pour des frais tiers. Nous constatons en outre que les comptes ont été tenus avec exactitude et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Les vérificateurs de l'association


Angela Recchia


Thierry Jaccard

Renens, le 25 juillet 2012